

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

DELIBERATION N°2021.00126

SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER SAINT-ETIENNE - SUBVENTION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 01 avril 2021

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de présents : 60

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 64

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Martial FAUCHET

RECU EN PREFECTURE

Le 16 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210405-02021001260

DATE D'ARCHIVAGE : 16 avril 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Noël CORNUT, M. Jordan DA SILVA, M. Rémy GUYOT,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 AVRIL 2021

SOCIETE HIPPIQUE SAINT-GALMIER SAINT-ETIENNE - SUBVENTION

Depuis l'intégration de la commune de Saint-Galmier en janvier 2017 dans le périmètre de Saint-Etienne Métropole, la collectivité perçoit des recettes issues des paris urbains et ce, dans la mesure où la commune de Saint-Galmier dispose d'un hippodrome qui organise des courses hippiques ouvertes aux parieurs.

Ce dispositif a été institué par l'article 302 bis ZG du Code Général des impôts qui a mis en place un prélèvement sur les sommes engagées par les parieurs pour les paris hippiques.

Ce produit était perçu antérieurement par les communes puis jusqu'au 1^{er} janvier 2020, un reversement de 15 % s'effectuait aux EPCI sur le territoire duquel se situe l'hippodrome.

A compter de 2020, le produit prélevé par l'Etat sur les paris hippiques est reversé pour moitié à la commune dans laquelle se trouve situé l'hippodrome et pour moitié à l'EPCI. La commune de Saint-Galmier perçoit donc directement une recette liée aux paris hippiques.

La délibération prise à l'unanimité par le Bureau dans sa séance du 07 décembre 2017 qui prévoyait un reversement du produit perçu à hauteur de 50 % à la commune et 50 % à la société hippique ne peut donc plus continuer de s'appliquer.

La société hippique de Saint-Galmier/Saint-Etienne est une association loi 1901 qui a été créée dans le but de faire fonctionner l'hippodrome de Saint-Galmier et organiser des courses de chevaux.

Elle contribue indéniablement à l'attractivité et au rayonnement de notre territoire notamment en matière de sport équestre, c'est dans ce cadre que la Métropole souhaite pouvoir au sein de l'hippodrome disposer de différents espaces au titre de sa communication institutionnelle, la volonté étant également de pouvoir sponsoriser des courses hippiques qui prendraient la dénomination « parrainées par Saint-Etienne Métropole ».

Ces actions présentent un intérêt réel pour la Métropole de manière à pouvoir notamment conforter son image, certaines de ces courses hippiques se déroulant au plan national.

Tout ceci conduit à proposer de soutenir la société hippique de Saint-Galmier/Saint-Etienne en lui allouant une subvention d'un montant de 52 500 €. En contrepartie, une convention attributive de subvention détaillera les différents engagements de partenariat entre Saint-Etienne Métropole et la société hippique de Saint-Galmier/Saint-Etienne pour l'année 2021.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention de 52 500 € à la société hippique de Saint-Galmier/Saint-Etienne,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention correspondante et tous les documents relatifs à l'attribution de cette subvention,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'article 65 destination HTNV gestionnaire SPOR.**

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 1 voix contre comme suit :

Voix pour :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), M. Cyrille BONNEFOY (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET (pouvoir à M. Guy FRANCON), M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET (pouvoir à M. Martial FAUCHET), M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Julien VASSAL

Voix contre :

M. Gérard TARDY

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU